

Paraît chaque mois
Abonnement annuel :
190 francs suisses
Fascicule mensuel :
24 francs suisses

Genève
2^e année – N° 3
Mars 1996

(La Propriété industrielle
112^e année – N° 3)

(Le Droit d'auteur
109^e année – N° 3)

La Propriété industrielle et le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Convention de Paris. Adhésion aux articles 1 à 12 de l'Acte de Stockholm (1967) : Canada	124
Arrangement de Nice. Adhésion : Estonie	124
Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Ratification : Israël	124
Arrangement de Strasbourg. Adhésion : Estonie	124
Traité de Budapest. Modification des taxes perçues selon la règle 12.2 du règlement d'exécution du Traité de Budapest : National Collection of Type Cultures (NCTC) [Royaume-Uni]	124

ACTIVITÉS NORMATIVES DE L'OMPI

Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, sixième session (Genève, 1 ^{er} -9 février 1996). Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, cinquième session (Genève, 1 ^{er} -9 février 1996)	125
--	-----

SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT) 250 000 demandes internationales de brevet déposées en vertu du PCT	127
Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT	127
Informatisation	128
Union de Madrid Assemblée. Vingt-septième session (16 ^e session extraordinaire) [Genève, 15-18 jan- vier 1996]	128
Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid	129

CENTRE D'ARBITRAGE DE L'OMPI

130

ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Afrique	130
Amérique latine et Caraïbes	131
Asie et Pacifique	132
Pays arabes	134
Médailles de l'OMPI	135

(Suite du sommaire au verso)

OMPI 1996

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et
conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ	135
CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC D'AUTRES GOUVERNEMENTS ET AVEC DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ...	136
NOUVELLES DIVERSES	138
ACTIVITÉS DE L'UPOV	
Rapport annuel du secrétaire général pour 1995 (vingt-septième année)	139
SÉLECTION DE PUBLICATIONS DE L'OMPI	151
CALENDRIER DES RÉUNIONS	151

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ENCART)

Note de l'éditeur

ARMÉNIE

Avis relatif au décret du Gouvernement de la République d'Arménie sur l'appro-
bation d'un règlement provisoire concernant les marques de produits et les marques
de service (du 21 février 1996) Texte 3-001

ESTONIE

Loi sur les modèles d'utilité (du 16 mars 1994) Texte 2-002

Loi sur les marques (du 27 août 1992) [*Ce texte remplace celui publié précé-
demment sous le même numéro de cote.*] Texte 3-001

PORTUGAL

Code de la propriété industrielle (décret-loi n° 16/95 du 24 janvier 1995) [*Ce texte
remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.*] Texte 1-001

SUISSE

Loi fédérale sur la protection des marques et des indications de provenance (Loi sur
la protection des marques, LPM) [du 28 août 1992, modifiée en dernier lieu le
16 décembre 1994] (*Feuilles de remplacement*) Texte 3-001

TRAITÉS BILATÉRAUX

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle — Organisation mondiale du commerce

Accord entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l'Organi-
sation mondiale du commerce (du 22 décembre 1995) Texte 1-008

LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS
(ENCART)

Note de l'éditeur

CHINE

Règlement concernant la protection des logiciels (du 4 juin 1991) Texte 7-01

NORVÈGE

Loi n° 2 du 12 mai 1961 relative au droit d'auteur sur les œuvres littéraires, scientifiques et artistiques, etc., et ses modifications successives jusqu'au 30 juin 1995 (modifiée en dernier lieu par la loi n° 27 du 2 juin 1995) Texte 1-01

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Loi sur le droit d'auteur et les droits voisins (n° 293-XIII du 23 novembre 1994) Texte 1-01

TRAITÉS BILATÉRAUX

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle — Organisation mondiale du commerce

Accord entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce (du 22 décembre 1995) Texte 05

Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI

Convention de Paris

Adhésion aux articles 1 à 12 de l'Acte de Stockholm (1967)

CANADA

Le Gouvernement du Canada, qui avait déposé, le 26 mars 1970, son instrument d'adhésion à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883, révisée à Stockholm le 14 juillet 1967 («Acte de Stockholm (1967)») et modifiée le 28 septembre 1979, ledit dépôt étant accompagné d'une déclaration selon laquelle l'adhésion n'était pas applicable aux articles 1 à 12 de l'Acte de Stockholm (1967) [voir la notification Paris n° 18¹], a déposé, le 23 février 1996, son instrument d'adhésion aux articles 1 à 12 de l'Acte de Stockholm (1967).

Ces articles entreront en vigueur à l'égard du Canada le 26 mai 1996.

Notification Paris n° 170, du 26 février 1996.

Arrangement de Nice

Adhésion

ESTONIE

Le Gouvernement de l'Estonie a déposé, le 24 février 1996, son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques du 15 juin 1957, tel que révisé à Stockholm le 14 juillet 1967 et à Genève le 13 mai 1977 et modifié le 28 septembre 1979.

L'Arrangement de Nice, ainsi révisé et modifié, entrera en vigueur, à l'égard de l'Estonie, le 27 mai 1996.

Notification Nice n° 87, du 27 février 1996.

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Ratification

ISRAËL

Le Gouvernement d'Israël a déposé, le 1^{er} mars 1996, son instrument de ratification du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970.

Ledit traité entrera en vigueur, à l'égard d'Israël, le 1^{er} juin 1996.

Notification PCT n° 110, du 1^{er} mars 1996.

Arrangement de Strasbourg

Adhésion

ESTONIE

Le Gouvernement de l'Estonie a déposé, le 24 février 1996, son instrument d'adhésion à l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets du 24 mars 1971, modifié le 28 septembre 1979.

Ledit arrangement entrera en vigueur, à l'égard de l'Estonie, le 27 février 1997.

Notification Strasbourg n° 45, du 27 février 1996.

Traité de Budapest

Modification des taxes perçues selon la règle 12.2 du règlement d'exécution du Traité de Budapest

NATIONAL COLLECTION
OF TYPE CULTURES (NCTC)

(Royaume-Uni)

Le directeur général de l'OMPI a été informé, par une notification du Gouvernement du Royaume-

¹ Voir *La Propriété industrielle*, 1970, p. 143.

Uni, datée du 1^{er} février 1996 et reçue le 8 février 1996, du nouveau barème des taxes perçues par la National Collection of Type Cultures (NCTC), institution ayant le statut d'autorité de dépôt internationale selon le Traité de Budapest :

	GBP
a) Conservation des micro-organismes	450 par souche
b) Délivrance d'une déclaration sur la viabilité	60 par déclaration
c) Remise d'un échantillon conformément à la règle 11.2 ou 11.3	45 par ampoule (plus frais de port)
d) Déclaration de conservation sur 30 années pour les souches déjà déposées	50 par déclaration

Le point a) vise les micro-organismes du groupe à risque 2 (pour le groupe à risque 3, la taxe est

majorée de 50 %). En ce qui concerne les points c) et d), les taxes sont assujetties à la taxe à la valeur ajoutée, au taux en vigueur selon le cas.

(Traduction)

(Fin du texte de la notification du Gouvernement du Royaume-Uni)

Les taxes qui figurent dans ladite notification du Gouvernement du Royaume-Uni seront applicables dès le trentième jour à compter de la date de leur publication (31 mars 1996) dans le présent numéro de *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur*, soit dès le 30 avril 1996 (voir la règle 12.2.c) du règlement d'exécution du Traité de Budapest) et remplaceront les taxes publiées dans le numéro de juillet/août 1982 de *La Propriété industrielle*.

Notification Budapest n° 102 (cette notification fait l'objet de la notification Budapest n° 145, du 28 février 1996).

Activités normatives de l'OMPI

Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne

Sixième session

Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes

Cinquième session

(Genève, 1^{er}-9 février 1996)

Les deux comités susmentionnés (ci-après dénommés conjointement «comités») ont tenu des sessions communes au siège de l'OMPI, à Genève,

du 1^{er} au 9 février 1996. Des experts des 71 États et de l'organisation intergouvernementale suivants ont participé, en qualité de membres des comités, à la

réunion : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Luxembourg, Madagascar, Malte, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Commission européenne (CE).

Des représentants des cinq organisations intergouvernementales suivantes ont participé à la réunion en qualité d'observateurs : Organisation de l'Unité africaine (OUA), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation mondiale du commerce (OMC), Union de radiodiffusion des États arabes (ASBU).

Des représentants de 63 organisations non gouvernementales ont aussi participé à la réunion en qualité d'observateurs.

En application de la recommandation adoptée par les comités à leur précédente session (4-8 et 12 septembre 1995), le directeur général avait invité les gouvernements des États membres des comités et la Commission européenne à soumettre des propositions, rédigées sous forme de dispositions de traité, sur les diverses questions à l'examen. En réponse à cette invitation, la Communauté européenne et ses États membres, l'Argentine, la Chine, l'Uruguay, l'Australie, le Brésil, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Canada et la République de Corée ont soumis des propositions concernant un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques («Protocole de Berne»), et la Communauté européenne et ses États membres, l'Argentine, le Soudan, la Chine, l'Uruguay, le Brésil, les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Canada ont soumis des propositions concernant un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes («nouvel instrument») [ces pays sont énumérés dans l'ordre dans lequel leurs propositions ont été reçues par le Bureau international]. Les propositions et observations reçues ont été récapitulées par le Bureau international dans deux documents sur lesquels ont été fondées les délibérations de la réunion.

Les comités ont examiné les questions suivantes :

i) *questions relatives au Protocole de Berne* : préambule; définitions; programmes d'ordinateur; bases de données; licences non volontaires en ma-

tière d'enregistrement sonore d'œuvres musicales; licences non volontaires en matière de radiodiffusion primaire et de communication par satellite; distribution, y compris importation; location; transmission, communication au public et représentation ou exécution publique; transmission numérique; copie privée; durée de la protection des œuvres photographiques;

ii) *questions relatives au nouvel instrument* : préambule; définitions; droit moral des artistes interprètes ou exécutants; droits patrimoniaux des artistes interprètes ou exécutants sur leurs prestations en direct; droits patrimoniaux des artistes interprètes ou exécutants sur leurs prestations fixées (reproduction; copie privée; distribution, y compris importation; location; adaptation/modification; radiodiffusion; communication au public; transmission numérique; exceptions et limitations); droits des producteurs de phonogrammes (reproduction; copie privée; distribution, y compris importation; location; adaptation/modification; radiodiffusion; communication au public; transmission numérique; exceptions et limitations); durée de protection; formalités/protection automatique et indépendance de la protection; réserves; effet rétroactif;

iii) *questions relatives au Protocole de Berne et au nouvel instrument* : sanction des droits; mesures techniques; information sur le régime des droits; traitement national.

Des discussions préliminaires ont aussi eu lieu au sujet de la protection *sui generis* des bases de données.

Constatant qu'à la fin de leur session, les travaux étaient suffisamment avancés et que les questions relatives aux éventuels nouveaux traités étaient en état d'être préparées pour la conférence diplomatique et négociées à ce niveau, les comités ont recommandé à l'unanimité ce qui suit :

i) une réunion d'un comité préparatoire et des organes directeurs compétents de l'OMPI devrait être convoquée pour la période du 20 au 22 mai 1996 afin de s'acquitter des tâches pertinentes liées à la préparation de la conférence diplomatique et de décider de la convocation et de la date de la conférence diplomatique pour la conclusion des traités appropriés;

ii) les comités d'experts devraient être convoqués pour une session supplémentaire qui se tiendrait du 22 au 24 mai 1996 et au cours de laquelle ils examineraient les aspects des traités dont ils n'auraient pas encore débattu, ainsi que d'autres questions que leur président leur soumettrait pour examen;

iii) les projets de texte («propositions de base») pour la conférence diplomatique devraient être établis par le président des comités, avec l'assistance du Bureau international de l'OMPI;

iv) les projets de texte devraient être publiés et distribués par le Bureau international de l'OMPI, au plus tard le 1^{er} septembre 1996, aux États et aux or-

ganisations intergouvernementales et non gouvernementales qui seraient invités à la conférence diplomatique;

v) la conférence diplomatique devrait se tenir du 2 au 20 décembre 1996.

Les comités ont aussi examiné brièvement les possibilités de traiter des questions relatives à la

protection des expressions du folklore et recommandé aux organes directeurs de l'OMPI de prévoir l'organisation d'une réunion internationale visant à étudier sous tous leurs aspects les questions concernant la préservation et la protection des expressions du folklore, les aspects de propriété intellectuelle liés au folklore, ainsi que l'harmonisation des divers intérêts régionaux.

Systèmes d'enregistrement administrés par l'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

250 000 demandes internationales de brevet déposées en vertu du PCT

Au début du mois de février 1996, le Bureau international de l'OMPI a reçu la 250 000^e demande internationale déposée en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Le déposant vient des États-Unis d'Amérique et la demande internationale concerne une invention du domaine de l'écotechnologie.

La 100 000^e demande internationale selon le PCT avait été reçue en février 1991, soit 13 ans après le début des opérations au titre du PCT (1978). Compte tenu de la croissance accélérée du système du PCT, le cap des 250 000 demandes internationales a été franchi cinq ans seulement après le dépôt de la 100 000^e demande.

Les 250 000 demandes internationales reçues à ce jour équivalent à quelque 6.5 millions de demandes nationales ou régionales dans les États contractants du PCT.

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT

Chili. En décembre 1995, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion éventuelle du Chili au PCT.

Croatie. En décembre 1995, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur des questions de procédure liées à l'adhésion prochaine de la Croatie au PCT et sur la formation de fonctionnaires nationaux concernant le PCT.

Espagne. En décembre 1995, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives au PCT.

Israël. En décembre 1995, M. Michael Ophir, directeur de l'Office des brevets, des dessins et modèles et des marques, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions générales concernant l'adhésion prochaine d'Israël au PCT ainsi que de la formation du personnel de l'office aux procédures des offices récepteurs dans le cadre du traité.

Japon. En décembre 1995, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités menées par l'Organisation, en collaboration avec l'Office japonais des brevets, en vue de promouvoir l'utilisation du PCT par l'industrie japonaise.

Maroc. En décembre 1995, un fonctionnaire national a suivi, à Genève, une séance d'information donnée par des fonctionnaires de l'OMPI sur le système du PCT et sur les avantages que présenterait pour le pays l'adhésion au traité.

Portugal. En décembre 1995, M. José Mota Maia, président de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), et un autre fonctionnaire national ont eu, lors de la visite que chacun a faite au siège de l'OMPI, à Genève, des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation sur diverses questions relatives au PCT.

Royaume-Uni. En décembre 1995, deux fonctionnaires de l'OMPI ont animé, à Londres, un séminaire de perfectionnement et des journées d'étude sur le PCT, organisés par une entreprise privée. Le séminaire et les journées d'étude ont réuni, respectivement, 25 et 22 participants, pour la plupart agents de l'Office des brevets du Royaume-Uni et conseils en brevets ou stagiaires travaillant dans des cabinets juridiques ou des entreprises.

Singapour. En décembre 1995, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de certaines questions touchant, en particulier, les activités de l'Office des marques et des brevets de Singapour en tant qu'office désigné selon le PCT.

Slovaquie. En décembre 1995, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de certaines questions relatives au PCT.

Viet Nam. En décembre 1995, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de diverses questions relatives au PCT, y compris de la possibilité de dispenser une formation complémentaire aux agents de l'Office national de la propriété industrielle.

Office européen des brevets (OEB). En décembre 1995, cinq fonctionnaires de l'OEB se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation d'un certain nombre de questions concernant le PCT.

Informatisation

États-Unis d'Amérique. En décembre 1995, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de l'Organisation ressortissant des États-Unis d'Amérique ont participé, à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, à Washington, à plusieurs réunions au cours desquelles ils ont examiné, notamment, l'état d'avancement du projet EASY (*Electronic Application SYstem*) et des questions techniques relatives à l'échange de données entre l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique et l'OMPI, ainsi que des directives pour la publication des brevets internationaux et des dispositions concernant l'organisation de séminaires sur le PCT.

Union de Madrid

Assemblée

Vingt-septième session (16^e session extraordinaire)
(Genève, 15-18 janvier 1996)

L'Assemblée de l'Union de Madrid a tenu une session extraordinaire du 15 au 18 janvier 1996.

Les 42 États suivants, membres de l'Union de Madrid, étaient représentés à la session : Albanie, Algérie, Allemagne, Arménie, Autriche,

Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Espagne, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Libéria, Maroc, Monaco, Mongolie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine.

Les 14 États suivants, membres de l'Union de Paris mais non membres de l'Union de Madrid, étaient représentés par des observateurs : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Burundi, Canada, États-Unis d'Amérique, Grèce, Indonésie, Irlande, Japon, Mexique, République de Corée, Sénégal, Turquie.

Des représentants du Bureau Benelux des marques (BBM) et de la Commission des Communautés européennes (CCE), ainsi que des représentants de 10 organisations internationales non gouvernementales ont participé à la session en qualité d'observateurs.

L'assemblée a adopté un règlement d'exécution, comprenant un nouveau barème des émoluments et taxes, qui sera commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au protocole relatif à cet arrangement¹.

L'assemblée a en outre décidé que le 1^{er} avril 1996 serait la date d'entrée en vigueur de ce règlement d'exécution commun, cette date étant aussi celle de la mise en œuvre du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid, qui a été conclu à Madrid le 27 juin 1989 et qui est entré en vigueur le 1^{er} décembre 1995.

De même que l'Arrangement de Madrid, le Protocole de Madrid permettra aux titulaires de marques des parties contractantes du protocole d'obtenir la protection de leurs marques dans toutes les autres parties contractantes au moyen d'une de-

mande unique déposée auprès du Bureau international de l'OMPI par l'intermédiaire de leur office d'origine.

A la date de sa mise en œuvre, neuf États seront liés par le Protocole de Madrid, à savoir : l'Allemagne, la Chine, Cuba, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède.

Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid

Albanie. En décembre 1995, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, pour recevoir une formation sur les procédures administratives selon l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

Danemark. En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office danois des brevets, à Copenhague, pour s'entretenir avec des responsables de cet office de questions juridiques découlant de la ratification par le Danemark du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid (Protocole de Madrid) le 10 novembre 1995.

Suède. En décembre 1995, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, pour examiner des questions concernant la mise en œuvre du Protocole de Madrid en Suède, et notamment l'automatisation de certaines opérations, ainsi que la formation éventuelle d'agents de l'Office des brevets et de l'enregistrement.

¹ Le texte intégral du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au protocole relatif à cet arrangement (document WO/MM/INF/2) était encarté dans le numéro de janvier 1996 de la revue, et sera aussi publié dans les mois à venir dans la partie législative.

Centre d'arbitrage de l'OMPI

Belgique. En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le Centre d'arbitrage de l'Organisation et sur les particularités de ses procédures lors du deuxième colloque sur les différends en matière de propriété intellectuelle, organisé par l'ESC, entreprise privée, et tenu à Bruxelles.

Royaume-Uni. En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le Centre d'arbitrage de l'Organisation au cours de la huitième conférence internationale annuelle sur les contrats de télécommunications et la résolution des litiges, organisée par deux entreprises privées et tenue à Londres.

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en développement

Afrique

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Gambie. En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant néerlandais de l'Organisation se sont rendus en mission à Banjul pour s'entretenir avec des fonctionnaires du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des fonctionnaires nationaux du renforcement du système de propriété industrielle dans le pays et pour évaluer avec plus de précision les besoins en matière de modernisation du système d'enregistrement des marques.

Guinée. En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Conakry, avec des fonctionnaires nationaux de l'état de la protection du droit d'auteur dans le pays et de la coopération dans ce domaine entre la Guinée et l'OMPI.

Kenya. En décembre 1995, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le Kenya et l'Organisation.

Malawi. En décembre 1995, M. Mzondi H. Chirambo, directeur général de l'enregistrement, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre son pays et l'Organisation.

Mali. En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Bamako, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de l'organisation d'un séminaire national sur le cadre juridique et institutionnel de la propriété industrielle au Mali, l'enseignement de la propriété industrielle dans les établissements d'études supérieures du pays et la promotion de la protection des droits de propriété industrielle ainsi que des activités inventives et innovatrices au Mali.

Mauritanie. En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Nouakchott pour installer un poste de travail à disque compact ROM offert par l'OMPI à la Direction de l'industrie et former à son utilisation les fonctionnaires nationaux intéressés.

Nigéria. En décembre 1995, M. Moses F. Ekpo, directeur de l'Office nigérian du droit d'auteur, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la réunion de consultation régionale pour l'Afrique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore, qui devait se tenir au Nigéria en janvier 1996.

République centrafricaine. En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Bangui pour installer un poste de travail à disque compact ROM offert par l'OMPI au Service national de la propriété industrielle et de la normalisation et

former à son utilisation les fonctionnaires nationaux intéressés.

Tchad. En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à N'Djamena pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'élaboration d'un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins. À cette occasion, il a aussi fait un exposé sur le droit d'auteur et les droits voisins et sur la gestion collective du droit d'auteur devant un groupe de 50 auteurs et artistes tchadiens.

En décembre 1995 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à N'Djamena pour installer un poste de travail à disque compact ROM offert par l'OMPI au Ministère du commerce et de la promotion industrielle et pour former les fonctionnaires nationaux intéressés à l'utilisation du poste de travail à disque compact ROM.

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la cinquième session du Comité africain de la CISAC, qui a eu lieu à Conakry.

Amérique latine et Caraïbes

Cours de formation, séminaires et réunions

Séminaire de l'OMPI à l'intention des pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) sur les accords régionaux en matière de propriété industrielle (Brésil). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Brésil, s'est tenu à Florianopolis les 7 et 8 décembre 1995. Il a réuni neuf fonctionnaires de l'Argentine, du Paraguay et de l'Uruguay, et 70 participants brésiliens venant de l'administration et du secteur privé. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant des États-Unis d'Amérique, du Mexique, de la Commission européenne, de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [OHMI] et de l'Office européen des brevets (OEB).

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des magistrats des pays du MERCOSUR (Argentine). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut latino-américain de haute technologie, d'informatique et de droit (ILATID) et l'Université nationale de Rio Cuarto, s'est tenu à Rio Cuarto du 11 au 13 décembre 1995. Il a réuni 30 juges argentins. Des exposés ont été présentés par sept consultants de l'OMPI venant d'Argentine,

d'Uruguay, de l'ILATID et de l'Institut interaméricain de droit d'auteur (IIDA), et par un fonctionnaire de l'OMPI.

Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des magistrats (Venezuela). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Conseil vénézuélien de la magistrature, s'est tenu à Caracas les 7 et 8 décembre 1995. Il a réuni 80 magistrats et fonctionnaires nationaux. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique et du Mexique, quatre experts vénézuéliens et un fonctionnaire de l'OMPI.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Brésil. En décembre 1995, Mme Vanda Scartezini, présidente de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), s'est entretenue, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'INPI et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

Cuba. En décembre 1995, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre Cuba et

l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

À la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre 1995, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Office fédéral de la propriété intellectuelle, à Berne, au Bureau Bénélux des dessins ou modèles (BBDM), à La Haye, et au siège de l'OMPI, à Genève, pour se familiariser avec le fonctionnement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels.

Équateur. En décembre 1995, M. Alvaro Ojeda Hidalgo, directeur national de la propriété industrielle, s'est rendu à l'Office espagnol des brevets et des marques, à Madrid, et au siège de l'OMPI, à Genève, dans le cadre d'une visite organisée par l'OMPI. Au siège de l'Organisation, il s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'Équateur et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle et a suivi une séance d'information sur le fonctionnement des systèmes d'enregistrement international administrés par l'OMPI.

En décembre 1995 aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une étude préliminaire sur la compatibilité des lois équatoriennes sur la propriété industrielle avec les obligations découlant de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

Mexique. En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Mexico pour exa-

miner avec des fonctionnaires de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) le programme d'activité pour 1996, dans le cadre du projet de coopération technique pour la modernisation de l'IMPI exécuté par l'OMPI.

En décembre 1995 aussi, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office espagnol des brevets et des marques, à Madrid, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, pour observer les opérations de l'office relatives à l'enregistrement des marques.

Uruguay. En décembre 1995, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une étude préliminaire sur la compatibilité des lois uruguayennes sur la propriété industrielle avec les obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC.

En décembre 1995 aussi, un consultant colombien de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo, dans le cadre du projet de coopération technique exécuté par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur, pour donner des conseils aux autorités nationales sur la modernisation du cadre juridique du droit d'auteur et des droits voisins dans le pays et leur apporter une assistance dans ce domaine.

Généralités. En décembre 1995, un représentant de l'association Artistas Como Intérpretes y Ejecutantes de España (ARTIS) s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de questions concernant leur coopération pour l'organisation de réunions sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement hispanophones.

Asie et Pacifique

Cours de formation, séminaires et réunions

Colloque de l'OMPI sur les techniques nouvelles et la protection du droit d'auteur à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique (Indonésie). Ce colloque, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indonésien et avec l'assistance du Gouvernement japonais, s'est tenu à Denpasar du 11 au 13 décembre 1995. Il a réuni 25 fonctionnaires du Bangladesh, de la Chine, des Fidji, de l'Inde, de la Malaisie, de la Mongolie, du Pakistan, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour, du Sri Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam, ainsi que 40 participants indonésiens représentant l'administration, l'industrie privée et les professions juridiques. Des exposés ont été présentés par sept consultants de l'OMPI venant des États-Unis d'Amérique, de l'Indonésie, du Japon, de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et de la Fédération interna-

tionale de l'industrie phonographique (IFPI), trois fonctionnaires de l'Indonésie et du Japon et trois fonctionnaires de l'OMPI.

Réunion de consultation régionale de l'OMPI pour l'Asie et le Pacifique sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes ainsi que sur la protection juridique du folklore (Indonésie). Cette réunion, organisée par l'OMPI, s'est tenue à Denpasar le 14 décembre 1995, immédiatement après le colloque susmentionné. Elle a été suivie par 35 fonctionnaires du Bangladesh, de la Chine, des Fidji, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie, de la Mongolie, du Pakistan, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour, du Sri Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam et par trois fonctionnaires de l'OMPI. Trois fonctionnaires de l'Australie, des

États-Unis d'Amérique et du Japon et un représentant des Communautés européennes (CE) ont présenté les propositions que leurs autorités avaient élaborées pour les réunions du Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et du Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, qui se sont tenues conjointement en février 1996. Leurs exposés ont été suivis d'un débat avec les participants.

Forum national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats (Malaisie). Ce forum, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement malaisien et avec l'assistance financière du PNUD, s'est tenu à Kuala Lumpur les 4 et 5 décembre 1995. Il a réuni 39 juges malaisiens. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant de l'Australie et du Royaume-Uni, deux experts malaisiens et un fonctionnaire de l'OMPI.

Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins (Philippines). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement philippin, s'est tenu à Manille les 7 et 8 décembre 1995. Il a été suivi par 150 fonctionnaires nationaux, écrivains, compositeurs, artistes, bibliothécaires, professeurs d'université et avocats. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant de la Suède, de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) et de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), trois fonctionnaires philippins et deux fonctionnaires de l'OMPI.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Bhoutan. En décembre 1995, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur le projet de législation pour la protection des dessins et modèles de textile.

Chine. En décembre 1995, M. Gao Lulin, directeur de l'Office chinois des brevets, accompagné d'un autre fonctionnaire national, s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur des questions relatives à la coopération en matière de brevets.

En décembre 1995 aussi, une délégation composée de 10 représentants de l'Association chinoise des agents de brevets s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, où elle a été reçue par le

directeur général, et a eu un échange de vues avec des fonctionnaires de l'Organisation sur des questions relatives aux brevets.

En décembre 1995 toujours, une délégation composée de trois représentants de l'Office des brevets et des marques de Shanghai s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, où elle s'est entretenue avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions d'intérêt commun.

Inde. En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à New Delhi pour participer aux réunions d'examen tripartite Gouvernement indien/OMPI/PNUD, qui portaient sur deux projets nationaux financés par le PNUD visant, l'un, à moderniser l'administration des marques et à en promouvoir l'utilisation plus efficace, et l'autre, à moderniser le système d'information en matière de brevets.

Indonésie. En décembre 1995, M. Oetojo Oesman, ministre de la justice, s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération et au système national de propriété industrielle.

En décembre 1995 aussi, deux consultants de l'OMPI venant de l'Office japonais des brevets se sont rendus en mission à Djakarta pour former le personnel de la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques au traitement des demandes de brevet dans les domaines de la chimie organique et de l'électronique.

En décembre 1995 toujours, un expert du Royaume-Uni s'est rendu à Djakarta, dans le cadre d'une mission organisée par l'OMPI au titre du projet national financé par le PNUD, pour former à l'utilisation du système informatisé de documentation en matière de brevets les examinateurs de la Direction générale du droit d'auteur, des brevets et des marques et d'autres fonctionnaires nationaux.

Malaisie. En décembre 1995, deux consultants de l'OMPI venant de l'Office japonais des brevets se sont rendus en mission à Kuala Lumpur pour donner des conseils à la Division de la propriété intellectuelle dans les domaines des dessins et modèles industriels et du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

Mongolie. En décembre 1995, le directeur général de l'Office mongol des brevets et un autre fonctionnaire national se sont rendus à Tokyo, dans le cadre d'une visite organisée par l'OMPI, pour se familiariser avec les installations et l'administration générale de l'Office japonais des brevets.

Philippines. En décembre 1995, M. Ignacio Sapalo, directeur du Bureau des brevets, des marques et du transfert des techniques, et un conseil en

propriété intellectuelle des Philippines se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation d'un certain nombre de questions relatives à la législation nationale, et notamment de la conformité du projet de loi philippine sur la propriété intellectuelle avec les dispositions de l'Accord sur les ADPIC. La visite était financée dans le cadre du programme

CE-Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour les brevets et les marques.

Hong Kong. En décembre 1995, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'état actuel de la législation de Hong Kong sur la propriété intellectuelle et des projets dans ce domaine.

Pays arabes

Cours de formation, séminaires et réunions

Colloque régional de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) à l'intention des pays arabes (Égypte). Ce colloque, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement égyptien, s'est tenu au Caire les 17 et 18 décembre 1995. Il avait pour objectif d'offrir aux États arabes qui sont membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou qui pourraient le devenir l'occasion d'examiner les dispositions de l'Accord sur les ADPIC et, par conséquent, de mieux se préparer à les appliquer le moment venu. Le colloque a réuni 10 fonctionnaires ressortissants de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, du Maroc, du Soudan, de la Syrie et de la Tunisie ainsi que 110 participants égyptiens venant de l'administration et du secteur privé. Il a été ouvert par M. Mahmoud Mohamad Mahmoud, ministre de l'économie et du commerce extérieur, Mme Venice Kamel Gouda, ministre d'État de la recherche scientifique, M. Ahmed Al-Goweli, ministre de l'approvisionnement et du commerce intérieur, et le directeur général de l'OMPI. Cinq consultants de l'OMPI venant de l'Allemagne, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la Commission des communautés européennes (CCE) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont animé les débats du colloque, qui a été présidé par le directeur général et trois autres fonctionnaires de l'OMPI.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Arabie saoudite. En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Riyad, avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives à la propriété intellectuelle revêtant un intérêt pour le pays.

En décembre 1995 aussi, ce même fonctionnaire a fait un exposé sur le Centre d'arbitrage de l'OMPI à Riyad, lors d'une réunion sur des questions de propriété intellectuelle qui était organisée par la chambre de commerce de Riyad et qui a réuni

90 participants venant de l'administration et du secteur privé, et à Jeddah, lors d'une autre réunion sur le même sujet organisée par la chambre de commerce de Jeddah, qui a réuni 45 participants venant du secteur privé.

Égypte. En décembre 1995, le directeur général et trois autres fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, au Caire, avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de l'adhésion éventuelle de l'Égypte à certains traités administrés par l'OMPI et de la modernisation de la législation nationale sur la propriété industrielle et le droit d'auteur.

En décembre 1995 aussi, M. Mahmoud Mohamad Mahmoud, ministre de l'économie et du commerce extérieur, a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général sur des questions de coopération et, en particulier, sur les obligations découlant pour l'Égypte de l'Accord sur les ADPIC et l'assistance que l'OMPI pourrait apporter au pays pour qu'il soit en mesure de s'en acquitter.

En décembre 1995 toujours, M. Ezz El Din Al Toukhy, président de l'Agence pour le développement des innovations et des inventions (Académie de la recherche scientifique et de la technologie) et un autre fonctionnaire national se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la révision de la législation égyptienne sur les brevets et les modèles d'utilité et de l'assistance que l'OMPI pourrait encore apporter dans ce domaine.

Soudan. En décembre 1995, M. Shawqi Hussein, sous-secrétaire du Ministère de la justice, et M. Abdel Rahman Ibrahim, directeur général de l'enregistrement au Cabinet du procureur général, se sont rendus à Genève pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'OMPI de la révision des lois soudanaises sur la propriété intellectuelle, notamment de leur conformité avec les dispositions de l'Accord sur les ADPIC, et des domaines éventuels de coopération future entre le Soudan et l'OMPI.

Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG). En décembre 1995, l'OMPI a rédigé et communiqué au Secrétariat général du CCG, sur sa demande, des observations sur le projet de règlement d'application révisé de la loi sur les brevets pour les pays membres du CCG.

Médailles de l'OMPI

En décembre 1995, le directeur général a remis à M. Paul Braendli, président sortant de l'Office européen des brevets (OEB), à Munich, une médaille d'or spéciale de l'OMPI en reconnaissance de son rôle prépondérant dans le monde des brevets et de sa

contribution remarquable à la coopération entre l'OEB et l'OMPI.

En décembre 1995 aussi, deux médailles d'or de l'OMPI ont été décernées, à Varsovie, à deux éminents inventeurs polonais.

Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en transition vers l'économie de marché

Activités nationales

Albanie. En décembre 1995, M. Albert Kushti, directeur de l'Office des brevets et des marques, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre cet office et l'OMPI pour l'organisation d'un séminaire national sur la propriété industrielle devant se tenir à Tirana en mars 1996.

En décembre 1995 aussi, M. Kushti et un autre fonctionnaire national ont effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI, à l'Office espagnol des brevets et des marques, à Madrid, en vue d'étudier l'organisation générale de cet office.

Azerbaïdjan. En décembre 1995, M. Faig Mamedov, vice-président du Comité d'État pour la science et la technique, et M. Nureddin M.A. Babirly, directeur du Département des brevets et des licences, se sont rendus à l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives à la coopération future entre l'Azerbaïdjan et l'OMPI, y compris de l'organisation d'un colloque sur le droit des brevets qui se tiendrait à Bakou en septembre 1996 et de la formation de fonctionnaires nationaux dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

Fédération de Russie. En décembre 1995, M. Mikhail Mitukov, premier vice-président de la Douma d'État, et un autre fonctionnaire national se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'élaboration de nouvelles dispositions visant à protéger la propriété intellectuelle, qui seraient incorporées dans la législation russe.

République de Moldova. En décembre 1995, M. Eugen M. Stashkov, directeur général de l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle, s'est entretenu, à Genève, à l'occasion du dépôt de l'instrument d'adhésion de la République de Moldova au Traité sur le droit des marques, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle coopération entre son pays et l'Organisation pour l'élaboration d'un plan d'informatisation des opérations de l'office, ainsi que de questions relatives à l'arbitrage en matière de propriété intellectuelle.

Turkménistan. En décembre 1995, M. Rashid A. Agabaev, président de l'Office des brevets du Turkménistan, et un autre fonctionnaire national se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation des opérations de cet office ainsi que de la possibilité d'organiser un séminaire régional sur les licences qui aurait lieu dans ce pays en mai 1996.

Contacts du Bureau international de l'OMPI avec d'autres gouvernements et avec des organisations internationales

Contacts au niveau national

Turquie. En décembre 1995, M. Ugur G. Yalçiner, président de l'Institut turc des brevets, et trois autres fonctionnaires nationaux ont effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI, à l'Office autrichien des brevets, à Vienne, pour étudier les activités administratives de cet office.

En décembre 1995 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Institut turc des brevets, à Ankara, pour s'entretenir avec des représentants de cet institut et leur donner des conseils sur l'enregistrement des marques de services et l'application des classifications internationales établies en vertu de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques et de l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques. Cette mission faisait suite à l'adhésion récente de la Turquie à ces arrangements.

En décembre 1995 toujours, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la traduction en turc de la sixième édition de la classification internationale des brevets (CIB), qui est en cours à l'Institut turc des brevets.

Nations Unies

Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (CCPOQ). En décembre 1995, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la réunion de consultation intersessions du CCPOQ, qui s'est tenue à Genève.

Comité de coordination des systèmes d'information (ONU) : Groupe spécial sur la coopération, les normes et la gestion des bibliothèques. En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la réunion de ce groupe spécial, qui s'est tenue à Genève.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur la propriété intellectuelle, l'OMPI et ses activités lors d'un séminaire consacré aux pratiques et procédures de certains organes et institutions des Nations Unies ayant leur siège à Genève, qui s'est tenu à Genève et auquel ont assisté 10 fonctionnaires de l'Australie, du Ghana, d'Israël, du Liban, du Mexique et du Nigéria.

Organisations intergouvernementales

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la cinquante et unième (et dernière) session des parties contractantes du GATT, qui s'est tenue à Genève.

Banque mondiale. En décembre 1995, un fonctionnaire de la Banque mondiale s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de propriété intellectuelle.

Office européen des brevets (OEB). En décembre 1995, le directeur général a prononcé une allocution, à Munich, lors de la cérémonie d'adieu organisée à l'occasion du départ de M. Paul Braendli, président sortant de l'OEB. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a aussi pris part à cette cérémonie (voir aussi sous la rubrique «Médailles de l'OMPI», p. 134).

En décembre 1995 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Munich, à une réunion du Conseil d'administration de l'OEB.

*Organisation mondiale du commerce (OMC)*¹. Le 8 décembre 1995, une deuxième réunion informelle d'États membres de l'OMPI (la première s'était tenue le 22 novembre 1995) a eu lieu au siège de l'Organisation en vue de poursuivre l'examen du projet d'accord de coopération entre ces deux organisations dans le cadre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). Cet accord de coopération, approuvé le 22 décembre 1995 par les organes directeurs de l'OMPI, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

En décembre 1995 aussi, M. Stuart Harbinson, président du Conseil des ADPIC de l'OMC, et des fonctionnaires de l'OMC, se sont réunis à plusieurs reprises à Genève avec M. Eladio Loizaga, président du Comité de coordination de l'OMPI, et des fonctionnaires de l'OMPI pour examiner le projet d'accord en question.

En décembre 1995 encore, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion du Conseil des ADPIC de l'OMC, au cours de laquelle le conseil a approuvé le projet d'accord.

¹ Une note sur les organes directeurs de l'OMPI, qui se sont réunis à Genève en décembre 1995 pour approuver le projet d'accord entre l'OMPI et l'OMC, avec le texte de cet accord, a été publiée dans l'édition de février 1996 de la présente revue aux pages 84 et suiv.

Dans le courant du même mois, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion du Conseil général de l'OMC qui a, entre autres, approuvé le projet d'accord.

Autres organisations

Réunion informelle de l'OMPI avec les organisations internationales non gouvernementales s'intéressant aux questions de propriété industrielle ou de droit d'auteur (Genève). Le 15 décembre 1995, l'OMPI a tenu, à Genève, sous la présidence du directeur général, cette réunion annuelle, qui a permis de procéder à des échanges de vues très complets sur les activités et les programmes de l'OMPI présentant un intérêt particulier pour ces organisations. La réunion a été suivie par les représentants des 36 organisations suivantes : Association communautaire du droit des marques (ECTA), Association européenne des industries de produits de marque (AIM), Association internationale des auteurs de l'audiovisuel (AIDAA), Association internationale des avocats du monde et des industries du spectacle (IAEL), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (BIEM), Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), Chambre de commerce internationale (CCI), Comité des agents de propriété industrielle des pays nordiques (CONOPA), Comité des instituts nationaux d'agents de brevets (CNIPA), Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), Confédération internationale des syndicats libres (CISL), Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC), Conseil international des archives (CIA), Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique (EFPIA), Fédération européenne des mandataires de l'industrie en propriété industrielle (FEMEPI), Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel (FERA), Fédération internationale de la vidéo (IVF), Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA), Fédération internationale des musiciens (FIM), Fédération mondiale des écoles de musique (WFMS), Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI), Groupement international des associations nationales de fabricants de produits agrochimiques (GIFAP), Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux

(STM), Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets (EPI), Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI), International Alliance of Orchestra Associations (IAOA), Le P.E.N. International, Ligue internationale du droit de la concurrence (LIDC), Organisation internationale de normalisation (ISO), PEARLE Performing Arts Employers Associations League Europe, Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI), Union européenne de radio-télévision (UER), Union internationale des architectes (UIA), Union internationale des éditeurs (UIE).

Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (DVGR). En décembre 1995, dans le cadre d'une réunion du Comité des dessins et modèles industriels de la DVGR qui s'est tenue à Munich, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur la révision en cours de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels.

Association of International Librarians and Information Specialists (AILIS). Le 1^{er} décembre 1995 a eu lieu au siège de l'OMPI, à Genève, un séminaire sur le droit d'auteur organisé par l'AILIS pour ses membres, en collaboration avec l'OMPI. Il a réuni une quarantaine de participants. Des exposés ont été présentés par trois fonctionnaires de l'OMPI.

En décembre 1995 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion annuelle de l'AILIS, qui s'est tenue également à l'OMPI.

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI). En décembre 1995, le directeur général s'est entretenu, au siège de l'OMPI, à Genève, avec le président et quatre autres représentants de la FICPI des activités actuelles de la fédération et de questions relatives à différents traités de propriété industrielle administrés par l'OMPI, notamment du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), ainsi que du projet de traité sur le droit des brevets.

Online Information '95. En décembre 1995, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Londres, à plusieurs réunions organisées dans le cadre de cette exposition annuelle.

Nouvelles diverses

Lois nationales

Chine. Le règlement de la République populaire de Chine concernant les mesures douanières de protection des droits de propriété intellectuelle, promulgué par le décret n° 179 du 5 juillet 1995, est entré en vigueur le 1^{er} octobre 1995.

Danemark. La loi n° 900 du 29 novembre 1995 portant modification de la loi n° 587 du 2 juillet 1993 sur les brevets (portant mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

L'ordonnance n° 752 du 15 septembre 1995 sur les taxes de l'Office danois des brevets est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

L'ordonnance n° 977 du 14 décembre 1995 applicable aux demandes d'enregistrement de marques et de marques collectives des résidents de certains États étrangers est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

États-Unis d'Amérique. La loi fédérale de 1995 (n° 104-98) sur l'affaiblissement des marques, du 16 janvier 1996, est entrée en vigueur le même jour.

République tchèque. Le décret n° 213 du 7 septembre 1995 portant application de la loi n° 137/1995 sur les marques est entré en vigueur le 1^{er} octobre 1995.

Royaume-Uni. L'ordonnance (modificative) de 1995 sur les brevets (États parties à la Convention) [n° 2989 du 23 novembre 1995] est entrée en vigueur le 15 décembre 1995 (articles 1, 2.a) et 3.a)), le 25 décembre 1995 (articles 2.b) et 3.b)) et le 1^{er} janvier 1996 (articles 2.c) et 3.c)).

L'ordonnance (modificative) de 1995 sur les dessins et modèles (États parties à la Convention) [n° 2988 du 23 novembre 1995] est entrée en vigueur le 15 décembre 1995 (articles 1, 2.a) et 3.a)i) et b)), le 25 décembre 1995 (articles 2.b) et 3.a)ii)) et le 1^{er} janvier 1996 (articles 2.c) et 3.a)iii)).

L'ordonnance (modificative) de 1995 sur les marques (revendications de priorité de certains pays) [n° 2997 du 23 novembre 1995] est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

Singapour. La loi (modificative) de 1995 sur les brevets (n° 40 du 18 novembre 1995) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

Le règlement (modificatif) de 1995 sur les brevets (n° S583 du 26 décembre 1995) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

Lois régionales

Communautés européennes. Le règlement (CE) n° 2868/95 du 13 décembre 1995, portant modalités d'application du règlement (CE) n° 40/94 du Conseil sur la marque communautaire, a été publié dans le n° L 303 du 15 décembre 1995 du *Journal officiel des Communautés européennes* et est entré en vigueur le 22 décembre 1995.

Le règlement CE n° 2869/95 du 13 décembre 1995 relatif aux taxes à payer à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) a été publié dans le n° L 303 du 15 décembre 1995 du *Journal officiel des Communautés européennes* et est entré en vigueur le 22 décembre 1995.

Activités de l'UPOV

Rapport annuel du secrétaire général pour 1995

(vingt-septième année)

Composition de l'Union

1. En 1995, trois États ont déposé auprès du secrétaire général leur instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales :

- a) le Portugal, le 14 septembre;
- b) l'Ukraine, le 3 octobre;
- c) le Chili, le 5 décembre.

2. L'acte précité est entré en vigueur à l'égard de ces États un mois après le dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 14 octobre pour le Portugal, le 3 novembre pour l'Ukraine et le 5 janvier 1996 pour le Chili.

3. Depuis cette dernière date, l'Union comprend 30 États membres : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine, Uruguay. Tous sont parties à l'Acte de 1978, à l'exception de la Belgique et de l'Espagne, qui sont parties à l'Acte de 1961 modifié par l'Acte additionnel de 1972.

4. En fin d'année, le Mexique, État signataire de l'Acte de 1978, a pris des mesures en vue de la ratification de cet acte.

5. Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978, «tout État qui n'est pas membre de l'Union et qui n'a pas signé le présent Acte demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions du présent Acte». Une disposition analogue figure à l'article 34.3) de l'Acte de 1991.

6. En 1995, cinq demandes ont été déposées sur la base de l'Acte de 1978 :

- a) par le Chili, par lettre en date du 27 janvier;
- b) par le Paraguay, par lettre en date du 19 avril;
- c) par la Bolivie, par lettre en date du 15 septembre;

d) par le Bélarus, par lettre en date du 17 octobre;

e) par l'Équateur, par lettre en date du 19 octobre.

7. Lors de sa douzième session extraordinaire, tenue le 28 avril, le Conseil a pris une décision positive à l'égard des deux premières demandes susmentionnées. Les deux suivantes ont été examinées lors de la vingt-neuvième session ordinaire, le 17 octobre; le Conseil a pris une décision circonstanciée à l'égard de la demande de la Bolivie et une décision positive à l'égard de la demande du Bélarus. La dernière sera examinée en 1996 lors d'une session extraordinaire.

8. Selon son article 37.1), l'Acte de 1991 «entre en vigueur un mois après que cinq États ont déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, sous réserve que trois au moins desdits instruments aient été déposés par des États parties à l'Acte de 1961/1972 ou à l'Acte de 1978.» Selon son article 30.2), chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de l'Acte de 1991 au moment du dépôt de son instrument. En 1995, plusieurs États ont établi des projets de lois de modification, et le Danemark et la Slovaquie ont adopté une telle loi.

9. Le tableau qui figure à l'annexe du présent rapport résume la situation des divers États au regard des différents Actes de la Convention au 31 décembre 1995¹.

Sessions du Conseil et de ses organes subsidiaires

Conseil

10. Le Conseil a tenu sa douzième session extraordinaire le 28 avril, sous la présidence de M. Bill Whitmore (Nouvelle-Zélande), pour répondre aux

¹ L'annexe n'est pas reproduite ici.

demandes d'avis formulées par le Chili et le Paraguay selon l'article 32.3) de l'Acte de 1978.

11. Le Conseil a tenu sa vingt-neuvième session ordinaire le 17 octobre, également sous la présidence de M. Bill Whitmore. Cette session a été suivie par des observateurs de 14 États non membres² et de neuf organisations internationales³.

12. Lors de cette session, il a pris les principales décisions suivantes :

a) il s'est prononcé sur la conformité des législations du Bélarus et de la Bolivie avec la Convention UPOV;

b) il a approuvé le rapport du secrétaire général sur les activités de l'Union en 1994 et pendant les neuf premiers mois de 1995;

c) il a approuvé le programme et le budget de l'Union pour l'exercice biennal 1996-1997;

d) il a approuvé les rapports sur l'état d'avancement des travaux de ses différents organes subsidiaires et établi ou approuvé leurs plans de travail pour l'année à venir;

e) il a élu à l'unanimité M. H. Dieter Hoinkes (États-Unis d'Amérique) et M. John Carvill (Irlande) président et vice-président, respectivement, du Comité administratif et juridique pour un mandat de trois ans, qui expirera à la fin de la trente-deuxième session ordinaire du Conseil, en 1998;

f) il a élu à l'unanimité M. Joël Guiard (France) et Mme Elise Buitendag (Afrique du Sud) président et vice-présidente, respectivement, du Comité technique pour un mandat de même durée.

Comité consultatif

13. Le Comité consultatif a tenu sa quarante-neuvième session le 28 avril et sa cinquantième session le 16 octobre, sous la présidence de M. Bill Whitmore.

14. Le Comité a examiné les questions suivantes à ses deux sessions : le projet de base de données centrale de l'UPOV sur disque compact ROM concernant la protection des obtentions végétales et des questions connexes (qui sera mis en production en 1996); les incidences de l'Accord sur les aspects des

droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce («Accord sur les ADPIC», qui constitue l'annexe 1C de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce [OMC]) sur la protection des obtentions végétales; les relations entre la biodiversité, les ressources phytogénétiques et la protection des obtentions végétales.

15. A sa quarante-neuvième session, le comité a également décidé de prolonger la nomination du secrétaire général adjoint jusqu'au 30 novembre 2001 et entendu des rapports des représentants des États membres sur l'évolution de la situation concernant la mise en application de l'Acte de 1991. La cinquantième session a aussi été mise à profit pour préparer la session ordinaire du Conseil.

Comité administratif et juridique

16. Le Comité administratif et juridique a tenu sa trente-cinquième session les 26 et 27 avril, sous la présidence de M. Henning Kunhardt (Allemagne). Cette session a été suivie par des observateurs de neuf États non membres⁴.

17. Lors de cette session, le comité a examiné un projet de loi type sur la protection des obtentions végétales fondée sur l'Acte de 1991 de la Convention. Sa session avait été préparée par un groupe de travail composé de Mme Carmen Gianni (Argentine), M. José María Elena Rosselló (Espagne), M. Bart Kiewiet (Pays-Bas) et M. Henning Kunhardt, chacun agissant à titre personnel; le groupe de travail s'était réuni les 21 et 22 février.

Comité technique

18. Le Comité technique a tenu sa trente-deuxième session du 18 au 20 octobre, sous la présidence de Mme Jutta Rasmussen (Danemark). Cette session a été suivie par des observateurs de cinq États non membres⁵ et de cinq organisations internationales⁶.

19. Sur la base des travaux préparatoires des groupes de travail techniques, le comité a adopté des principes directeurs d'examen pour les 11 taxons suivants : *Anthemis*, *Anthurium*, brocoli, cerisier, chou-fleur, épicéa commun, fraisier, lin, pêcher, pommier, rhododendron.

20. Le comité a été saisi des rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques et a défini, dans leurs grandes lignes, les

² Arabie saoudite, Bélarus, Bolivie, Colombie, Mexique, Panama, Philippines, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Syrie, Tunisie, Venezuela.

³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale du commerce (OMC), Communauté européenne (CE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Chambre de commerce internationale (CCI), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), Fédération internationale du commerce des semences (FIS).

⁴ Bélarus, Chili, Colombie, Fédération de Russie, Inde, Mexique, Pérou, République de Corée, Roumanie.

⁵ Colombie, Grèce, République de Corée, Roumanie, Venezuela.

⁶ FAO, CE, OCDE, ASSINSEL, FIS.

travaux futurs de ces groupes. Il a également examiné les questions soulevées par ces groupes sur la base de l'expérience acquise par les États membres dans la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité des nouvelles variétés végétales. Il s'est penché plus particulièrement sur les incidences des nouvelles méthodes d'analyse biochimiques et moléculaires sur l'examen des variétés et sur la notion de variété elle-même.

Groupes de travail techniques

21. Les groupes de travail techniques ont tenu les sessions suivantes, en dehors de Genève, comme suit :

a) Le *Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)* a tenu sa vingt-quatrième session du 20 au 22 juin à Hanovre (Allemagne), sous la présidence de M. Huib Ghijsen (Pays-Bas).

b) Le *Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)* a tenu sa treizième session du 7 au 9 juin à Slupia Wielka (Pologne), sous la présidence de M. Sylvain Grégoire (France).

c) Le *Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)* a tenu sa vingt-sixième session du 11 au 15 septembre à Canterbury (Royaume-Uni), sous la présidence de Mme E. Buitendag (Afrique du Sud).

d) Le *Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)* a tenu sa vingt-huitième session du 4 au 9 septembre à Ede-Wageningen (Pays-Bas), sous la présidence de Mme U. Löscher (Allemagne).

e) Le *Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)* a tenu sa vingt-neuvième session du 26 juin au 1^{er} juillet à Roelofarendsveen (Pays-Bas), sous la présidence de Mme E. Kristóf (Hongrie).

22. Pour quatre de ces groupes, la tâche essentielle consiste à élaborer des principes directeurs d'examen. En plus des projets soumis au Comité technique pour adoption, ils en ont élaboré d'autres, pour les taxons suivants, à soumettre aux organisations professionnelles pour observations : colza (version révisée) [TWA]; *Cyrtanthus*, *Serruria* (TWO); betterave rouge (version révisée), chicorée à feuilles, épinard (version révisée), gingembre, potiron (TWV).

23. Un sous-groupe du Groupe de travail technique sur les plantes potagères s'est réuni le 11 octobre à Brion (France) au sujet des principes directeurs d'examen de l'échalote et de l'oignon.

24. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur a poursuivi la mise au point des divers documents re-

latifs à l'exploitation statistique des données recueillies dans le cadre de l'examen de la distinction et de l'homogénéité des variétés. Il a recommandé que l'on utilise la méthode de l'écart généralisé D^2 de Mahalanobis pour la détermination de la variété la plus proche à faire figurer dans une description variétale.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

25. Le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN, a tenu sa troisième session du 19 au 21 septembre à Wageningen (Pays-Bas), sous la présidence de M. J. Guiard (France). Des observateurs de la Grèce et du Portugal ainsi que de la CE, et des représentants de l'ASSINSEL ont participé à cette session.

26. Le Groupe de travail déploie ses activités dans un domaine nouveau et en est, par conséquent, encore au stade de l'inventaire. Les méthodes d'établissement de profils d'ADN ont été présentées pour 11 espèces (colza, fraisier, hortensia, luzerne, orge, pêcher, pin maritime, pomme de terre, ray-grass, tomate, tournesol).

Groupe ad hoc sur la base de données centrale de l'UPOV sur disque compact ROM concernant la protection des obtentions végétales et des questions connexes

27. Ce groupe s'est réuni les 23 et 24 novembre pour examiner les questions révélées par les essais avec le premier disque de démonstration et mettre au point les procédures pour l'entrée en production du disque.

Séminaires

28. En 1995, l'UPOV a organisé deux séminaires régionaux et deux séminaires nationaux sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV.

a) Le 13 mars s'est tenu à San José (Costa Rica) un séminaire national, organisé en collaboration avec le Ministère costaricien de la justice, avec le concours du Ministère de l'agriculture des Pays-Bas. Des exposés ont été présentés sur : les aspects généraux et techniques de la protection des obtentions végétales; l'Acte de 1991; la protection des obtentions végétales aux Pays-Bas; les conséquences de l'Accord sur les ADPIC pour le Costa Rica.

b) Le 15 mars s'est tenu à Guatemala un séminaire national, organisé en collaboration avec l'Office de la propriété industrielle, qui relève du Ministère guatémaltèque de l'économie, et la Chambre de commerce du Guatemala, avec le con-

cours du Ministère de l'agriculture des Pays-Bas. Le séminaire a été ouvert par Mme Irma Luz Toledo Peñate, vice-ministre de l'économie, et par M. Fernando Vargas, vice-ministre de l'agriculture. Des exposés ont été présentés sur : la production des semences au Guatemala; les caractéristiques générales de l'Office de la propriété industrielle; les aspects généraux et techniques de la protection des obtentions végétales; l'Acte de 1991; la protection des obtentions végétales aux Pays-Bas.

c) Du 3 au 5 mai s'est tenu à Pretoria (Afrique du Sud) un séminaire régional sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, organisé en collaboration avec le Département sud-africain de l'agriculture et avec le concours financier de l'*Overseas Development Administration* du Royaume-Uni. Ce séminaire était destiné aux États membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). Des exposés ont été présentés sur : les aspects généraux et techniques de la protection des obtentions végétales; l'Acte de 1991; les droits des obtenteurs en Afrique du Sud, en Suède, au Royaume-Uni et au Zimbabwe; les droits de propriété intellectuelle et l'industrie des semences; la protection des obtentions végétales et les plantes multipliées par voie végétative en Afrique du Sud. Les représentants des États participants ont soumis des rapports sur la situation actuelle de l'amélioration des plantes et de l'industrie des semences dans leurs pays.

d) Du 5 au 7 décembre s'est tenu à Medan (Indonésie) un séminaire technique sur l'examen des variétés de plantes tropicales et subtropicales en vertu de la Convention UPOV, organisé en collaboration avec le Ministère indonésien de l'agriculture et avec le concours financier du Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche. Ce séminaire était destiné aux pays de l'Asie du Sud-Est. Des exposés ont été présentés sur : les aspects généraux de la protection des obtentions végétales; les critères techniques de la protection; les principes directeurs d'examen; l'organisation de l'examen sur le plan général et pour des types particuliers d'espèces; l'utilisation des techniques moléculaires dans l'examen; l'amélioration des plantes et la production et la distribution de plants dans le cas de certaines espèces tropicales et subtropicales.

29. A chaque fois, le séminaire a été mis à profit pour des discussions de haut niveau avec les autorités compétentes en matière de protection des obtentions végétales du pays hôte.

Relations avec les États membres⁷

30. Au cours de l'année de référence, le Bureau de l'Union a fourni des renseignements à plusieurs

États membres dans le contexte de l'adaptation de leur législation à l'Acte de 1991; il a aussi présenté des observations sur des projets de loi. Les 6 et 7 décembre, il a reçu la visite de MM. Roman Suchý, administrateur principal au Ministère de l'agriculture de la Slovaquie, Eduard Smelko, juriste du secteur privé associé au travail de révision de la législation, et Vladimír Dovica, troisième secrétaire à la Mission permanente à Genève.

31. Le Bureau de l'Union a aussi été consulté par des fonctionnaires de plusieurs États membres au sujet des obligations résultant de l'Accord sur les ADPIC, notamment en ce qui concerne la notification des législations et des accords bilatéraux et multilatéraux.

32. Le 1^{er} février, le secrétaire général a reçu une note de la Mission permanente du Chili dans laquelle celle-ci demandait l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la loi chilienne avec l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

33. Le 10 mai, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Howard Mann, consultant sur le droit et la politique internationale de l'environnement, auprès du Département canadien de l'environnement, lequel souhaitait avoir des informations sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

34. Les 30 et 31 octobre, deux fonctionnaires du Bureau de l'Union se sont rendus à Madrid (Espagne) pour convenir de la terminologie en langue espagnole à utiliser dans les documents techniques de l'UPOV.

35. Le 7 novembre, le secrétaire général adjoint a rendu visite à Mlle Nicole Bustin, secrétaire général du Comité de la protection des obtentions végétales de la France, à Paris. Le même jour, il a participé à la réception au cours de laquelle M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, a conféré à M. Victor Desprez les insignes de commandeur de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Relations avec les États non membres

États de l'Afrique⁸

36. Au cours du séminaire qui s'est tenu les 7 et 8 mars à Santa Fe de Bogota⁹, le secrétaire général adjoint a rencontré Mme Nora Olemba, chef de l'Office kényen de la propriété industrielle, qui lui a remis un exemplaire du règlement d'application de

⁸ Voir aussi le paragraphe 119 (Afrique du Nord, et plus particulièrement Égypte, Maroc, Tunisie).

⁹ Voir le paragraphe 137.

⁷ Voir aussi le paragraphe 70 (Suisse).

la loi kényenne de 1971 sur les semences et les variétés végétales pour ce qui est des droits d'obtenteur.

37. Le 17 août, le Bureau de l'Union a écrit à M. Grant A. Mwakatundu, commissaire pour l'agriculture et l'élevage au Ministère tanzanien de l'agriculture, afin de lui communiquer des observations concernant un projet de loi sur la protection des obtentions végétales en Tanzanie.

38. Le 11 décembre, le secrétaire général adjoint a participé, au Caire (Égypte), à la deuxième Conférence nationale sur les semences et y a présenté un exposé. En marge de la conférence, il s'est entretenu avec M. Salah Abdel el Wanis, sous-secrétaire à l'agriculture et directeur de l'Administration centrale des semences. Il a également rencontré M. Mohamed I. El Hawary, directeur général de la Direction des normes et de la promotion de l'industrie des semences, et M. Gamal Eissa Attia, un fonctionnaire de cette division chargé des questions relatives à la protection des obtentions végétales.

États de l'Amérique latine et des Caraïbes¹⁰

39. Le 31 janvier, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Luiz Antonio Barreto de Castro, secrétaire à la coordination des programmes au Ministère brésilien des sciences et des techniques, au sujet de certains aspects des Actes de 1978 et 1991.

40. A la suite de la session du Comité sous-régional pour la protection des obtentions végétales du Groupe andin qui s'est tenue les 30 et 31 janvier à Lima, un fonctionnaire du Bureau de l'Union s'est rendu à l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle du Pérou (INDECOPI), où il a rencontré Mme Begoña Venero Aguirre, chef du Bureau des inventions et des nouvelles techniques; cet institut est chargé, entre autres, de l'application au Pérou de la Décision n° 345 de la Commission de l'Accord de Carthagène relative à la protection des obtentions végétales.

41. Il s'est ensuite rendu à Quito (Équateur). Le 2 février, il a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales, dans les locaux de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), devant un auditoire rassemblant les fonctionnaires des ministères compétents et des membres du secteur privé intéressé. Il a ensuite rencontré, au Ministère de l'agriculture, M. Ignacio Pérez Arteta, sous-secrétaire, ainsi que M. Eduardo Mayacela, chef de la Division chargée des facteurs de production, et M. Nelson Peñafiel, directeur de la

Direction nationale de l'agriculture et de l'élevage. Au Ministère de l'industrie, du commerce, de l'intégration et de la pêche, il a rencontré M. Diego Montalvo Escobar, directeur de la Direction nationale de la propriété industrielle, et M. Manuel Santillan Vinuesa. Tous ses interlocuteurs lui ont fait part du désir de l'Équateur d'adhérer à la Convention UPOV.

42. Le 3 février, il s'est rendu, à Santa Fé de Bogotá, à l'Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage (ICA), où il a rencontré, notamment, Mme Luz Alba Cruz de Urbina, directrice générale adjointe, et M. Jorge Enrique Suárez Corredor, directeur de la Division des semences. Certaines mesures à prendre en vue de la mise en application du système de protection des obtentions végétales ont été examinées à cette occasion.

43. Le 21 février, le Bureau de l'Union a écrit à M. Dacio Castello, Directeur de la Direction générale de la propriété intellectuelle du Honduras, pour lui communiquer des informations concernant la protection des obtentions végétales.

44. Les 2 et 3 mars, le secrétaire général adjoint a rencontré, à Port of Spain, les membres d'un comité créé pour revoir les lois de propriété intellectuelle de Trinité-et-Tobago et a examiné les propositions du comité concernant la protection des obtentions végétales.

45. Le 6 mars, le secrétaire général adjoint s'est rendu, à Santa Fé de Bogotá, à l'Institut colombien de l'agriculture et de l'élevage (ICA). Il y a rencontré M. Juan Manuel Ramírez Pérez, directeur général, M. Jorge E. Suárez Corredor, Mme Ana Luisa Diaz Jiménez, chef de l'Unité de certification et d'enregistrement des semences, et M. Alejandro Mendoza Osorio, chef de l'Unité de contrôle de la qualité des semences, afin d'examiner les mesures qui sont prises pour appliquer la législation colombienne sur la protection des obtentions végétales. Mme Begoña Venero Aguirre (Pérou) assistait également aux entretiens en qualité d'observateur.

46. Les 9 et 10 mars, le secrétaire général adjoint et M. Huib Ghijsen, chef du Département de l'enregistrement et des droits d'obtenteur à Wageningen (Pays-Bas), se trouvaient à Panama. Le premier jour, ils ont rencontré le secrétaire général du Ministère du commerce et de l'industrie, M. José Donoso, le directeur national du commerce, M. Rodolfo Espino, et la directrice générale de l'enregistrement de la propriété industrielle, Mme Luz Celeste Ríos de Davis, ainsi que de hauts fonctionnaires de l'enregistrement. Ils ont examiné la question de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV et la possibilité d'organiser un séminaire national sur ce thème. Le deuxième jour,

¹⁰ Voir aussi le paragraphe 117 (Colombie, Équateur, Pérou).

ils ont rencontré des fonctionnaires de l'Institut panaméen de recherche agronomique.

47. Le 13 mars, à l'occasion du séminaire national qui s'est tenu à San José (Costa Rica), le secrétaire général adjoint et M. Huib Ghijsen ont rencontré le vice-ministre de la justice, Mme Mónica Blanco Valverde, et la directrice de l'Office de la propriété intellectuelle, Mme Liliana Alfaro.

48. Le 14 mars, ils se sont rendus au Ministère du commerce extérieur, où ils ont rencontré M. Fernando Ocampo, conseiller auprès du ministre. Ils ont ensuite rendu visite à M. Ricardo Garrón, vice-président de l'Assemblée nationale, et sont passés à l'Office de la propriété intellectuelle, au Registre national du Ministère de la justice.

49. Plus tard, ils se sont rendus au Ministère de l'agriculture et de l'élevage, où ils ont été reçus par M. Oscar Campos Chavarria, vice-ministre. Étaient également présents M. Bernardo Mora Brenes, directeur de la recherche agronomique au sein du ministère, M. José Manuel Rodríguez, président du Comité directeur de l'Office national des semences, et Mme Ana Corina Guevara Fernandez, directrice générale de l'Office national des semences, ainsi que d'autres fonctionnaires. Ils ont examiné la situation de la protection des obtentions végétales au Costa Rica et le projet de règlement établi dans le cadre de la loi nationale sur les semences en vigueur dans le but de créer un système de protection des obtentions végétales au Costa Rica.

50. Le 16 mars, le lendemain du séminaire national tenu à Guatemala, le secrétaire général adjoint et M. Huib Ghijsen ont visité des centres de recherche agricole du Guatemala.

51. Le 3 avril, le Bureau de l'Union a reçu une lettre de M. Carlos Alberto Pffingst, directeur par intérim de la Direction paraguayenne des semences, dans laquelle celui-ci demandait que le Conseil de l'UPOV examine au cours de sa session extraordinaire, le 28 avril 1995, la conformité de la loi paraguayenne avec la Convention UPOV. Le 6 avril, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Rigoberto Gauto, chargé d'affaires de la Mission permanente du Paraguay à Genève, et a examiné avec lui ladite demande.

52. Le 10 mai, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Carlos Eduardo Illescas Rivera, directeur de l'Office guatémaltèque de la propriété industrielle, qui souhaitait savoir si l'UPOV pourrait contribuer à l'organisation d'un deuxième séminaire national dans son pays.

53. Le 10 mai, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Begonia Venero Aguirre (Pérou), et a exa-

miné avec elle un projet de décret d'application de la Décision n° 345 de la Commission de l'Accord de Carthagène.

54. Le 11 mai, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Rolando Miguel Hernández Vigaud, chef du Département juridique de l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques de Cuba, qui a indiqué que son pays élaborait une loi sur la protection des obtentions végétales conforme aux dispositions de l'Acte de 1978.

55. Le 12 mai, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Rolando J. Vega Méndez, directeur de l'Office vénézuélien de la propriété industrielle, qui a annoncé que son pays souhaitait adhérer à la Convention UPOV.

56. Les 22 et 23 mai, le secrétaire général adjoint a pris part, à Brasilia (Brésil), à un séminaire sur le projet de loi relatif à la protection des obtentions végétales compte tenu de l'Acte de 1978 de la Convention UPOV, organisé conjointement par l'Organisation brésilienne de recherche agronomique (EMBRAPA) et l'Association brésilienne du commerce des semences, et a présenté deux exposés.

57. Le 24 mai, il s'est rendu au siège de l'EMBRAPA, où il a rencontré le président de l'organisation, M. Alberto Duque Portugal. Il s'est aussi rendu à la Chambre des députés du Congrès brésilien, où il a rencontré le président de la Commission de l'agriculture, le député Alcides Modesto.

58. Le 30 mai, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Emilia Lara Diaz, chef du Département des brevets à l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques de Cuba, qui souhaitait avoir des informations sur la protection des obtentions végétales.

59. Le 8 juin, le secrétaire général adjoint s'est rendu dans les bureaux du Conseil bolivien des semences, à La Paz (Bolivie), puis a rendu visite au secrétaire national à l'agriculture et à l'élevage, M. Edgar Talavera Soliz.

60. Le 9 juin, il s'est rendu à l'Office régional des semences à Santa Cruz (Bolivie), où il a rencontré M. Jorge Suárez, directeur du Conseil national des semences, et M. Jorge Rosales King, président de Prosemillas, avec lesquels il s'est entretenu du projet de règlement national d'application de la Décision n° 345 de la Commission de l'Accord de Carthagène.

61. Le 11 juin, le secrétaire général adjoint a participé à une réunion organisée par M. Alejandro Trueba Carranza, directeur général de la politique agricole au Secrétariat mexicain de l'agriculture, de l'éleva-

ge et du développement rural, et par l'Association mexicaine du commerce des semences. Un large éventail de personnes intéressées par la question de la protection des obtentions végétales par la propriété intellectuelle ont assisté à la réunion, au cours de laquelle le secrétaire général adjoint a présenté un exposé sur la protection en vertu de la Convention UPOV.

62. Le 28 juillet, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Gustavo Anda Sevilla, deuxième secrétaire de la Mission permanente de l'Équateur à Genève, qui souhaitait obtenir des informations sur la procédure d'adhésion à l'Acte de 1978 de la convention.

63. Le 29 août, M. Manuel Santillan Vinueza, de la Direction nationale équatorienne de la propriété industrielle, s'est rendu au Bureau de l'Union et a indiqué que la direction avait reçu 250 demandes de protection d'obtentions végétales.

64. Le 28 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Connie Matos de Guerrero, conseillère au commerce extérieur de la Banque centrale de la République dominicaine, qui a demandé des renseignements sur la compatibilité de la protection selon la Convention UPOV avec les obligations contractées par son pays dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC.

65. Le 2 octobre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme América Santos Rivera, directrice de l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques de Cuba, et a examiné avec elle la possibilité d'organiser un séminaire national à Cuba.

66. Le 3 octobre, le secrétaire général a reçu une lettre de M. Carlos Agreda Lema, secrétaire national à l'agriculture et à l'élevage de la Bolivie, dans laquelle celui-ci demandait que le Conseil de l'UPOV examine la conformité de la législation bolivienne avec la Convention UPOV.

67. Le 24 octobre, le Bureau de l'Union a reçu de la Mission permanente de l'Équateur une demande d'examen, par le Conseil de l'UPOV, de la conformité de la législation équatorienne avec la Convention UPOV.

68. Le 24 octobre, le Bureau de l'Union a reçu le texte final du projet de règlement d'application de la Décision n° 345 du Conseil de l'Accord de Carthage établi par les autorités du Pérou.

69. Le 1^{er} novembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Germán Ortega Almeida, premier secrétaire à la Mission permanente de l'Équateur à Genève, et de M. Alfredo Peñaherrera Wright,

un juriste de Quito, et s'est entretenu avec eux de la procédure d'adhésion à la Convention UPOV.

70. Le 27 novembre, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Begoña Venero Aguirre (Pérou) et a organisé pour elle une visite à l'Office des variétés de la Suisse, à Berne.

71. Début décembre, le Bureau de l'Union a été informé du fait que le Parlement de la Colombie avait adopté la loi permettant à ce pays d'adhérer à l'Acte de 1978 de la convention.

72. Le 7 décembre, le Bureau de l'Union a correspondu avec M. Eduardo Benítez Paulin, directeur du Service national d'inspection et de certification des semences du Mexique, au sujet de la ratification de l'Acte de 1978 par ce pays.

73. Le 21 décembre, le secrétaire général a écrit à la Mission permanente du Brésil au sujet des conditions d'adhésion à l'Acte de 1978. Le même jour, le secrétaire général adjoint a discuté avec Mme Vanda Scartezini, présidente de l'Institut national de la propriété industrielle du Brésil, de l'état d'avancement des travaux sur la législation brésilienne sur la protection des obtentions végétales.

États de l'Asie et du Pacifique

74. Le 26 avril, le secrétaire général adjoint a reçu la visite des membres de la délégation de la République de Corée qui participaient, en qualité d'observateurs, à la trente-cinquième session du Comité administratif et juridique. Ils ont exposé la situation pour ce qui est de la mise en place d'un système de protection des obtentions végétales dans leur pays et ont posé diverses questions.

75. Le 27 avril, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Ramarao Nuthakki, cosecraire du Département de l'agriculture et de la coopération du Ministère de l'agriculture de l'Inde, et M. Mangala Rai, sous-directeur général du Conseil indien pour la recherche agricole, qui ont communiqué des informations sur l'élaboration de la législation concernant la protection des obtentions végétales dans leur pays.

76. Le 10 mai, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Taufik M.E. Maroef, du Bureau des lois et de la législation du Secrétariat du Gouvernement indonésien, lequel a décrit le rôle que joue son bureau dans la législation sur la protection des obtentions végétales.

77. Le 6 juin, le secrétaire général a reçu la visite de M. Yuan Ke Xing, directeur général du Département des sciences et des techniques rurales de la Chine, de Mme Li Xiaolin, directrice générale adjointe, et

d'autres fonctionnaires de ce département, lesquels ont demandé des informations sur le système de protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV.

78. Le 28 août, le secrétaire général adjoint a reçu du Ministère chinois de l'agriculture une invitation à se rendre en Chine dans le cadre d'un projet de la Banque mondiale concernant l'industrie des semences, pour s'entretenir avec des fonctionnaires chinois de propositions concernant l'élaboration d'une loi sur la protection des obtentions végétales.

79. Il a séjourné en Chine du 4 au 10 octobre. Du 4 au 7 octobre, il a participé à un séminaire organisé par la Banque mondiale. Les 9 et 10 octobre, il a rencontré des personnalités éminentes des diverses institutions impliquées dans l'établissement d'une législation sur la protection des obtentions végétales, en particulier les membres du comité interministériel chargé de rédiger l'avant-projet de loi.

80. Le 17 octobre, un groupe de huit personnalités du domaine des variétés et des semences de l'Inde, qui se trouvaient en Europe en visite d'étude sous l'égide de la Banque mondiale et de la FAO, a assisté à la session du Conseil. Le lendemain, elles ont eu des entretiens avec le secrétaire général adjoint.

81. Les 10 novembre et 4 décembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Luis M. Bombín, chef du Service des affaires juridiques générales au Bureau juridique de la FAO, qui avait été appelé à se rendre en Malaisie pour conseiller le gouvernement de ce pays sur la législation dans le domaine des variétés et des semences.

82. Le 15 novembre, le secrétaire général adjoint a écrit à Mme Hang Sanba, directrice de division à la Commission des sciences et techniques rurales de la Chine, au sujet des conditions d'adhésion à l'Acte de 1978 de la convention.

83. Le 20 novembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Hemant Krishan Singh, représentant permanent adjoint de l'Inde à Genève, et de M. Dilip Sinha, conseiller à la Mission permanente, qui lui ont remis un aide-mémoire indiquant que l'Inde avait l'intention d'adhérer à l'Acte de 1978 de la convention et demandant des précisions sur la date limite pour le dépôt des instruments d'adhésion. Les conditions d'adhésion à l'Acte de 1978 ont ensuite fait l'objet d'une lettre en date du 23 novembre.

84. Le 14 décembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Ignacio S. Sapalo, directeur du Bureau des brevets, des marques et du transfert de technologie des Philippines, et de M. Ferdinand M. Negre, un avocat du secteur privé travaillant pour ledit bureau.

États de l'Europe et de l'Asie centrale

États en transition vers l'économie de marché

85. Le 3 janvier, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Eugen M. Stashkov, directeur général de l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle de la République de Moldova, afin de lui communiquer des observations concernant un projet de loi sur la protection des obtentions végétales en République de Moldova.

86. Le 31 janvier, le Bureau de l'Union a écrit à M. Akil A. Azimov, directeur de l'Office d'État des brevets de l'Ouzbékistan, au sujet de la déclaration provisoire sur les produits de la sélection adoptée par le Conseil des ministres de l'Ouzbékistan.

87. Le 28 février, le secrétaire général a écrit à M. Alexander Chikvaidze, ministre des affaires étrangères de la Géorgie, pour répondre à une demande d'assistance dans le domaine de la protection des obtentions végétales.

88. Le 27 mars, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Saparbay A. Eminov, chef du Comité intersectoriel des techniques et du traitement de l'information, relevant du Conseil des ministres du Turkménistan, et de M. Bayram O. Kazakov, chef du Département des techniques nouvelles et de l'éducation auprès du même organe, lesquels ont reçu des informations sur la protection des obtentions végétales.

89. Le 6 avril, le secrétaire général adjoint a eu un entretien téléphonique avec M. Roman O. Omorov, chef du Département des brevets du Kirghizistan, au sujet de la possibilité d'organiser un séminaire régional de l'UPOV à l'intention des pays d'Asie centrale, qui se tiendrait à Bishkek.

90. Le 26 avril, le secrétaire général adjoint a rencontré M. Kristo Iliev, président de l'Office bulgare des brevets, qui l'a informé sur les intentions de son pays en matière de législation sur la protection des obtentions végétales.

91. Le 27 avril, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Yuriy Rogovsky, vice-président de la Commission d'État pour les essais et la protection des obtentions de la Fédération de Russie, et de Mme Tatjana Gorpichenko, directrice du Centre de contrôle de la qualité des obtentions végétales, lesquels ont examiné avec lui les dispositions à prendre au cas où leur pays adhérerait à la Convention UPOV.

92. Le 11 mai, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Valery I. Kudashov, Chef de l'Office des brevets du Bélarus, qui lui a remis le texte, en

russe, de la loi biélorussienne sur la protection des obtentions végétales, entrée en vigueur le 7 juillet.

93. Le 11 mai également, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Mioara Radulescu, directrice générale de l'Office d'État pour les inventions et les marques de la Roumanie, qui a décrit l'état d'avancement du projet de loi roumaine sur la protection des obtentions végétales.

94. Le 27 juin, le secrétaire général adjoint s'est rendu à Chisinau (République de Moldova). Il y a rencontré M. Eugeniu I. Revenco, directeur de la recherche au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, ainsi que M. Dimitri Brynzila, président de la Commission d'État pour l'examen et l'enregistrement des variétés. Il s'est ensuite rendu à l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle de la République de Moldova, où il a rencontré le directeur général de l'Office, M. Eugen Stashkov, ainsi qu'à l'Institut de recherche pour la sélection et les techniques horticoles, où il a rencontré le directeur, M. Feodor C. Popovich.

95. Le même jour, l'après-midi, il s'est rendu au Parlement moldave, où il a rencontré le président et les membres du Comité de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire du Parlement, avec lesquels il s'est entretenu de l'adoption de la législation sur la protection des obtentions végétales. Il s'est ensuite rendu à l'Institut national de la vigne et du vin de la République de Moldova.

96. Le 28 juin, il a participé, au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à une réunion des sélectionneurs des instituts de recherche agricole de la République de Moldova, au cours de laquelle il a présenté un exposé sur la Convention UPOV et a répondu à des questions. Il s'est ensuite rendu dans les bureaux de la présidence de la République, où il a rencontré le conseiller agricole du président; celui-ci l'a informé de l'intention du gouvernement de promulguer une législation sur la protection des obtentions végétales et d'adhérer à l'UPOV. Il s'est ensuite rendu à l'Institut moldave de recherche sur le maïs et le sorgho, où il a rencontré le directeur de l'Institut, M. Vasile E. Micu.

97. Le 29 juin, le secrétaire général adjoint s'est rendu à l'Office d'État pour les inventions et les marques de la Roumanie, à Bucarest, où il a rencontré la directrice générale de l'Office, Mme Mioara Radulescu, et M. Nicolae Pirvu, président du Comité d'État pour l'examen des variétés, ainsi que d'autres fonctionnaires.

98. Le 30 juin, il a rencontré M. Iulian Pusca, secrétaire d'État au Ministère de l'agriculture, et M. Nikolae Pogorevici, directeur du Département d'horticulture au Ministère de l'agriculture, et a examiné le calendrier concernant l'élaboration d'une loi sur la protection des obtentions végétales.

99. Le 24 juillet, le secrétaire général adjoint a rencontré, à Sofia (Bulgarie), le ministre bulgare de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire, M. V. Chichibaba, ainsi que Mme Maria Lazarova, vice-ministre de l'agriculture, M. Hristo Karjin, président de l'Académie bulgare de l'agriculture, M. Cheleev Dimitar, directeur de la Commission d'État pour l'examen des variétés, et d'autres fonctionnaires. Il a examiné le projet de loi de la Bulgarie sur la protection des nouvelles variétés végétales et des nouvelles races animales, compte tenu notamment du souci du Gouvernement bulgare de faire en sorte que la nouvelle loi soit en conformité avec l'Acte de 1991.

100. Le 25 juillet, le secrétaire général adjoint a rencontré, au Ministère de l'agriculture, le groupe d'experts chargé d'élaborer le projet de nouvelle loi bulgare sur la protection des obtentions végétales.

101. Le 27 juillet, le secrétaire général adjoint a rencontré M. Kristo Iliev, président de l'Office bulgare des brevets, et M. Stefan Stefanov, de l'Université technique de Sofia, qui ont indiqué qu'ils souhaiteraient inclure l'enseignement de la protection des obtentions végétales dans le programme d'études de l'Université.

102. Le 27 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Akil A. Azimov (Ouzbékistan), qui a évoqué les faits nouveaux d'ordre juridique survenus dans son pays en ce qui concerne la protection des obtentions végétales et qui a invité un représentant du Bureau de l'Union à se rendre dans son pays.

103. Le 27 septembre également, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. David Gabunia, président de l'Office géorgien des brevets, et de M. Nureddin M.A. Babirly, directeur du Département des brevets et des licences au Comité d'État pour la science et la technique d'Azerbaïdjan, et il a examiné avec eux l'intérêt qu'avaient leurs pays respectifs à instaurer une protection des obtentions végétales.

104. Le 28 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Valery I. Kudashov, directeur de l'Office des brevets du Bélarus, et de M. Alexander Chenado, chef adjoint de la Division de l'examen des brevets de cet office, avec lesquels il s'est entretenu de la loi sur la protection des obtentions végétales du Bélarus et du souhait de ce pays d'avoir l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de ladite loi avec la Convention UPOV.

105. Le 28 septembre également, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Eugen Stashkov (République de Moldova), qui lui a indiqué qu'un projet de loi sur la protection des obtentions végétales était à l'examen au Parlement moldove.

106. Le 29 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Khabiboulo F. Fayazov, directeur du Centre national tadjik pour les brevets et l'information, avec lequel il s'est entretenu de l'intérêt, pour le Tadjikistan, d'adopter une loi sur la protection des obtentions végétales.

107. Le 29 septembre également, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Roman O. Omorov, chef du Département des brevets du Kirghizistan, et de M. Abdikalil T. Tokoev, chef adjoint de ce même département, avec lesquels il s'est entretenu de la réglementation déjà en vigueur au Kirghizistan en ce qui concerne la protection des obtentions végétales. Les visiteurs ont invité le Bureau de l'Union à coopérer avec leur pays à l'organisation au Kirghizistan, en 1996, d'un séminaire international sur la protection des obtentions végétales. Cette invitation a été acceptée le 3 octobre.

108. Le 3 octobre, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Sarkis L. Khantardjian, président de l'Office arménien des brevets, et lui a remis une documentation sur la protection des obtentions végétales et l'UPOV.

109. Le 16 octobre, M. Eugeniu I. Revenco (République de Moldova) a remis au Bureau de l'Union le texte du projet de loi sur la protection des obtentions végétales qui avait été soumis au Parlement.

110. Le 17 octobre, le secrétaire général a reçu une lettre de M. I.P. Shakolo, vice-ministre de l'agriculture du Bélarus, dans laquelle celle-ci demandait l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la loi du Bélarus avec l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

111. Le 17 octobre, le secrétaire général adjoint a reçu de Mme Adriana Paraschiv, chef du Département de l'examen de l'Office d'État pour les inventions et les marques de la Roumanie, une traduction anglaise de la dernière version du projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

112. Le 30 novembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Atanas Atanasov, directeur de l'Institut de génie génétique de la Bulgarie, et a discuté avec lui des effets de la législation sur la protection des obtentions végétales soumise au Parlement.

*Autres États*¹¹

113. Le 26 janvier, le Bureau de l'Union a correspondu avec Mme Margellou, directrice des relations internationales et des affaires juridiques de l'Organisation de la propriété industrielle de la Grèce, au sujet de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV.

114. Le 2 août, le Bureau de l'Union a écrit à Mme Liljana Varga, directrice adjointe de l'Office de la protection de la propriété industrielle de l'ex-République yougoslave de Macédoine, pour lui communiquer les informations qu'elle avait demandées sur la protection des obtentions végétales.

115. Le 19 octobre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Michael Gavras, directeur adjoint de la Division des approvisionnements pour les productions végétales du Ministère de l'agriculture de la Grèce, et a examiné avec lui les possibilités offertes par la législation sur les variétés et les semences pour l'introduction d'un système de protection des obtentions végétales.

116. Le 28 novembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Dimitar Belcev, conseiller à la Mission permanente de l'ex-République yougoslave de Macédoine à Genève, qui lui a remis une lettre du ministre de l'agriculture de son gouvernement au sujet d'une éventuelle assistance de l'UPOV dans la mise en place d'un système de protection des obtentions végétales. Une réponse positive a été donnée par le secrétaire général le 30 novembre.

Relations avec les organisations internationales¹²

117. Les 30 et 31 janvier, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Lima (Pérou), à la deuxième réunion du Comité sous-régional pour la protection des obtentions végétales du Groupe andin. Ce déplacement a été mis à profit pour rendre visite aux autorités de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou.

118. Le 2 février, il a rencontré, à l'Institut inter-américain de coopération pour l'agriculture (IICA), à Quito (Équateur), M. Patricio Martínez Jaime, spécialiste du commerce extérieur et de l'intégration.

119. Du 19 au 23 mars, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, en qualité d'observateur, à une réunion du Conseil du réseau de semences de la WANA (Asie de l'Ouest et Afrique du Nord), à An-

¹¹ Voir aussi le paragraphe 119 (Chypre, Turquie).

¹² Voir aussi les paragraphes 78, 79 et 80 (Banque mondiale), 80 et 81 (FAO).

talya (Turquie). Ce réseau est organisé par le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA). La réunion du conseil était convoquée par l'ICARDA, avec l'appui du Ministère de l'agriculture de la Turquie. La réunion a été ouverte par M. Refaeddin Sahin, ministre turc de l'agriculture, qui a indiqué qu'une loi sur la protection des obtentions végétales avait été promulguée en Turquie en 1994. D'autres informations concernant des faits nouveaux et l'élaboration de lois sur la protection des obtentions végétales ont été communiquées par les participants de Chypre, de l'Égypte, du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie.

120. Du 29 mai au 2 juin, le secrétaire général adjoint a participé, à Buenos Aires (Argentine), aux congrès mondiaux de la FIS et de l'ASSINSEL.

121. Les 12 et 13 juin, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Copenhague (Danemark), au vingt-quatrième congrès de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) et a communiqué des informations sur les faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV.

122. Le 19 juin, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Paris (France), à la réunion annuelle des représentants des autorités nationales désignées de l'OCDE, au cours de laquelle il a communiqué des informations sur les faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV.

123. Du 19 juin au 2 juillet, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Rome (Italie), à la sixième session de la Commission des ressources phytogénétiques de la FAO. Il y a soumis un document d'information générale sur l'UPOV.

124. Le 8 août, le secrétaire général a écrit à M. Stuart Harbinson, président du Conseil des ADPIC de l'OMC, pour répondre à une demande d'information du Conseil sur la coopération technique et financière de l'UPOV avec les pays en développement.

125. Le 23 août, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Piers Trehane, rédacteur du Code international de nomenclature des plantes cultivées, avec lequel lui-même et d'autres fonctionnaires du Bureau de l'Union se sont entretenus du rapport qui existe entre ce code et les règles de l'UPOV concernant les dénominations variétales.

126. En septembre et octobre, le Bureau de l'Union a été en contact avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et a fourni des informations pour l'établissement de la documentation pour la deuxième réunion de la Conférence des parties, qui s'est tenue à Djakarta du 6 au 17 novembre.

127. Le 1^{er} septembre, le secrétaire général a adressé à M. Renato Ruggiero, directeur général de l'OMC, une lettre l'invitant à désigner un représentant de l'OMC pour participer en qualité d'observateur à la vingt-neuvième session ordinaire du Conseil de l'UPOV.

128. Le 21 septembre, le Conseil des ADPIC de l'OMC a invité le Bureau de l'Union à se faire représenter par un observateur à sa réunion tenue le même jour, ainsi qu'à sa réunion suivante. Le secrétaire général adjoint a assisté à la réunion du Conseil des ADPIC tenue le 21 septembre.

129. Le 22 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. José Esquinas-Alcazar, secrétaire de la Commission des ressources phytogénétiques de la FAO, et de M. Arturo Purcell, attaché de liaison principal de la FAO à Genève.

130. Le 10 octobre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à la réunion organisée par la Commission de la CE sur les essais comparatifs de variétés d'échalote et d'oignon, à Brion (France).

131. Le 18 octobre, le secrétaire général et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont rencontré MM. Graham Jenkins et Wolfgang Siebeck, deux consultants de l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) chargés d'une étude sur la manière dont l'IPGRI devrait procéder pour faire fonctionner et pour assurer la libre circulation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sous l'empire de la Convention sur la diversité biologique.

132. Les 22 et 23 octobre, le secrétaire général adjoint a participé, au siège de la Banque mondiale, à Washington (États-Unis d'Amérique), à une réunion du Comité de la politique en matière de ressources génétiques du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI).

133. Les 16 et 17 novembre, le secrétaire général adjoint a participé, à Tunis (Tunisie), à un atelier sur la privatisation de l'industrie des semences dans la région WANA, organisé par l'ICARDA, la *Deutsche Gesellschaft für Zusammenarbeit* (GTZ) et le Ministère de l'agriculture de la Tunisie, et y a présenté un exposé.

134. Le 21 novembre, le secrétaire général adjoint a participé à une réunion du Conseil des ADPIC de l'OMC.

135. Le 11 décembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, en qualité d'observateur, à la session du Conseil des ADPIC qui a adopté le projet d'accord entre l'OMPI et l'OMC sur les modalités de la coopération entre les deux organisations dans

les domaines de la notification des lois et règlements de propriété intellectuelle, de la communication d'emblèmes d'État et d'autres emblèmes, et de l'assistance technico-juridique et de la coopération technique en faveur des pays en développement.

136. Le 14 décembre, le secrétaire général et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont rencontré MM. Michael Flitner et Dan Leskien, deux consultants de l'IPGRI chargés d'une étude sur les systèmes *sui generis* de protection.

Autres activités de relations extérieures

137. Les 7 et 8 mars, le secrétaire général adjoint a participé, à Santa Fe de Bogota (Colombie), à un séminaire international organisé par l'Institut inter-américain de coopération pour l'agriculture (IICA) et l'Université d'Amsterdam (Pays-Bas), qui avait pour thème «Les effets des droits de propriété intellectuelle sur l'agriculture dans les pays en développement». Au cours de ce séminaire, un rapport a été présenté sur l'étude de l'incidence des droits des obtenteurs dans les pays en développement, fondée sur l'expérience de l'Argentine, du Chili, de la Colombie, du Mexique et de l'Uruguay.

138. Le 22 mai, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Jayashree Watal, consultante principale du Conseil international pour la recherche sur les relations économiques internationales, et de M. C. Niranjan Rao, membre de ce conseil, qui ont posé des questions sur la Convention UPOV et sur les dispositions de l'Accord sur les ADPIC concernant les obtentions végétales.

139. Le 29 mai, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Edwin H. Baker, conseiller résident auprès du Bureau du transfert des techniques de l'Université de Californie (États-Unis d'Amérique), qui s'intéressait au système de protection des obtentions végétales.

140. Du 14 au 16 juin, le secrétaire général adjoint a participé à un colloque international sur la protection de la propriété industrielle dans le domaine de la biotechnologie, organisé par l'Institut mexicain

de la propriété industrielle, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Office européen des brevets (OEB). Il a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV et a participé à un groupe de discussion.

141. Le 19 septembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Grenoble (France), à l'Assemblée générale du Syndicat des producteurs français de maïs (SEPROMA), où il a présenté un exposé sur les faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV.

142. Le 17 octobre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales et l'UPOV dans le cadre d'un cours de formation organisé par l'OMPI et l'OEB sur la recherche et l'examen dans le domaine de la biotechnologie.

143. Le 19 octobre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite d'un groupe de membres de la Société japonaise d'obteneurs indépendants.

Publications

144. Le Bureau de l'Union a publié :

a) une nouvelle édition (édition de 1995) de la brochure d'informations générales sur l'UPOV en français, allemand, anglais et espagnol;

b) des éditions mises à jour du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, allemand, anglais et espagnol;

c) trois numéros du périodique *Plant Variety Protection*;

d) un supplément de la première partie de la *Collection des textes et documents importants* en français, allemand, anglais et espagnol, et un supplément trilingue de la deuxième partie (principes directeurs d'examen);

e) deux suppléments et un index de la *Collection de lois et traités*;

f) les comptes rendus des séminaires nationaux tenus en Malaisie et au Pakistan en novembre et décembre 1994.

Sélection de publications de l'OMPI

En décembre 1995, l'OMPI a fait paraître, notamment, les publications suivantes¹ :

¹ Ces publications peuvent être obtenues auprès du Groupe de la vente et de la distribution des publications de l'OMPI, 34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20, Suisse (téléimprimeur : 412 912 OMPI CH; télécopieur : (41-22) 733 54 28; téléphone : (41-22) 730 91 11).

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (E pour l'anglais, F pour le français, P pour le portugais, R pour le russe), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués sont ceux de l'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 20, Suisse.

Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (en russe), n° 204(R), 68 pages, 15 francs suisses.

Classification internationale pour les dessins et modèles industriels (en portugais et en français), n° 501(PF), 369 pages, 100 francs suisses.

Intellectual Property Reading Material (en anglais), n° 476(E), 659 pages, 50 francs suisses.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1996

29 avril - 3 mai (Genève)

Comité des questions administratives et juridiques du PCT

Le comité examinera une proposition tendant à instaurer une recherche internationale supplémentaire facultative pour les demandes internationales, venant s'ajouter à l'actuelle recherche internationale. À ce sujet, le comité examinera une modification proposée pour le délai fixé au chapitre Ier du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) pour l'ouverture de la phase nationale d'instruction des demandes internationales. Le comité examinera aussi des modifications proposées pour le règlement d'exécution du PCT, visant en particulier à mettre en œuvre le système de recherche internationale supplémentaire et à admettre une gamme plus large de langues pour le dépôt des demandes internationales.

Invitations : membres du comité (États parties au PCT et l'Office européen des brevets) et, en qualité d'observateurs, États membres de l'Union de Paris non membres de l'Union du PCT ainsi que certaines organisations.

- 13-15 mai (Genève)** **Comité du budget de l'OMPI (quatorzième session) et Comité des locaux de l'OMPI (cinquième session)**
- Les deux comités examineront, lors d'une session commune, des questions concernant les besoins de l'OMPI en nouveaux locaux.
Invitations : États membres des comités et, en qualité d'observateurs, autres États membres de l'OMPI.
- 20 et 21 mai (Genève)** **Comité préparatoire de la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins**
- Le comité s'occupera des clauses finales du ou des traités proposés et des préparatifs relatifs à la procédure de la conférence diplomatique annoncée plus loin pour la période du 2 au 20 décembre.
Invitations : comme pour la réunion annoncée ci-dessous pour la période du 22 au 24 mai.
- 21 et 22 mai (Genève)** **Assemblée générale de l'OMPI et Assemblée de l'Union de Berne**
- Ces deux organes prendront, lors de sessions extraordinaires, des décisions concernant l'organisation de la conférence diplomatique annoncée plus loin pour la période du 2 au 20 décembre.
Invitations : comme délégations, les États membres de l'Assemblée générale en cause et les États membres de l'Assemblée en cause, respectivement; comme observateurs, les autres États membres de l'Organisation des Nations Unies et certaines organisations.
- 22-24 mai (Genève)** **Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (septième session) et Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (sixième session)**
- Les comités examineront diverses questions de droit positif, en particulier les questions qu'ils n'ont pas encore examinées et qui pourraient entrer en jeu pour la conférence diplomatique annoncée plus loin pour la période du 2 au 20 décembre.
Invitations : comme membres, les États membres de l'OMPI et les Communautés européennes; comme observateurs, certaines organisations.
- 17-21 juin (Genève)** **Comité d'experts concernant le traité sur le droit des brevets (deuxième session)**
- Le comité d'experts examinera un projet de traité sur le droit des brevets assorti d'un projet de règlement d'exécution et d'un projet de formulaires internationaux types. Ces textes portent sur les aspects suivants de la procédure en matière de brevets : demande; mandataire; signature; date de dépôt; unité de l'invention; nom ou adresse; requête en inscription d'un changement de titulaire; requête en rectification d'une erreur; possibilité de faire des observations et d'apporter des modifications et des rectifications lorsqu'un refus est envisagé. Le projet de traité vise à simplifier les formalités qui peuvent être exigées dans les procédures en matière de brevets.
Invitations : États membres de l'Union de Paris ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, autres États membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
- 24-27 juin (Genève)** **Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (dix-septième session)**
- Le comité passera en revue et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle depuis sa dernière session (juin 1994) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.
Invitations : États membres du comité et, en qualité d'observateurs, autres États membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
- 1^{er}-5 juillet (Genève)** **Comité d'experts sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle**
- Le comité poursuivra les travaux préparatoires en vue d'un éventuel traité sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle. En particulier, il examinera la question des rapports entre le système de règlement des différends que le traité envisagé doit établir et d'autres systèmes de règlement des différends, y compris celui qui a été institué dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
 Les organes directeurs de l'OMPI décideront, lors de leur série de réunions de 1996, si une conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité doit être convoquée et, dans l'affirmative, à quelle date.
Invitations : États membres de l'OMPI et États parties aux traités administrés par l'OMPI qui ne sont pas membres de l'OMPI ainsi que, en qualité d'observatrices, certaines organisations.

23 septembre - 2 octobre (Genève)	Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-neuvième série de réunions) Certains des organes directeurs se réuniront en session ordinaire et d'autres en session extraordinaire. <i>Invitations</i> : comme membres ou observateurs (selon l'organe intéressé), États membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres États et certaines organisations.
28-31 octobre (Genève)	Comité d'experts sur les marques notoirement connues Le comité étudiera les questions relatives à l'application de l'article 6bis de la Convention de Paris (par exemple celle des critères à utiliser pour déterminer si une marque est notoirement connue) ainsi que les conditions et la portée de la protection, notamment en ce qui concerne les marques de haute renommée ou notoirement connues, contre la dilution ou l'exploitation abusive de la notoriété acquise par ces marques. En outre, il étudiera la possibilité de créer, sous l'égide de l'OMPI et à l'intention des pays qui le souhaitent, un réseau international pour l'échange d'informations sur les marques qui peuvent être considérées comme étant notoirement connues ou de haute renommée. <i>Invitations</i> : États membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, États membres de l'OMPI non membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
4-8 novembre (Genève)	Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye (sixième session) Le comité examinera un projet révisé de nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels visant à introduire dans le système de La Haye des dispositions conçues pour inciter les États qui ne sont pas encore parties à l'arrangement à participer au système et faciliter une utilisation plus large du système par les déposants. <i>Invitations</i> : États membres de l'Union de La Haye et, en qualité d'observateurs, États membres de l'Union de Paris ou de l'OMPI non membres de l'Union de La Haye ainsi que certaines organisations.
2-20 décembre (lieu?)	Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins La conférence diplomatique sera convoquée pour adopter un ou plusieurs traités multilatéraux en fonction des travaux des deux comités d'experts mentionnés plus haut pour la période du 22 au 24 mai. <i>Invitations</i> : comme délégations, États membres de l'OMPI et les Communautés européennes; en qualité d'observateurs, États non membres de l'OMPI mais membres de l'Organisation des Nations Unies et certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1996

18 avril (matin) [Rome]	Comité consultatif (cinquante et unième session) <i>Invitations</i> : États membres de l'UPOV.
18 avril (après-midi) [Rome]	Conseil (treizième session extraordinaire) <i>Invitations</i> : États membres de l'UPOV.
19 avril (Rome)	Réunion d'information <i>Invitations</i> : États membres de l'Organisation des Nations Unies et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
16-18 octobre (Genève)	Comité technique <i>Invitations</i> : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

21 et 22 octobre (Genève)

Comité administratif et juridique

Invitations : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales.

23 octobre (Genève)

Comité consultatif (cinquante-deuxième session)

Invitations : États membres de l'UPOV.

24 octobre (Genève)

Conseil (trentième session ordinaire)

Invitations : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

